

Message aux conseillers communautaires suite à l'envoi de François Liard

Mesdames et messieurs les conseillers de la communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine

Lors du Conseil du 31 octobre dernier a été abordée la question de l'installation d'un kinésithérapeute, 11 rue du Dr Patry, à Sainte-Maure-de-Touraine. Etant absent de la commune et bien que ne connaissant pas les éléments du débat à ce sujet, mais en regard du message de François Liard du 3 novembre, je souhaite vous apporter quelques précisions et vous faire connaître ma réaction.

Lors du Conseil municipal de Sainte-Maure-de-Touraine du 15 septembre dernier, M. le maire a présenté une délibération visant à signer un contrat de location de locaux avec M. Saurois qui souhaitait s'installer comme kinésithérapeute. M. Champigny a expliqué que les locaux de la Maison de Santé en cours de construction n'étaient pas de surface suffisante ce qui sous-entendait que la question avait été étudiée au niveau communautaire. Suite à la publication dans la presse du compte-rendu du Conseil municipal du 15 septembre, M. Roland Mariiau (vice président en charge du projet de Maison de santé) et M. François Liard (médecin coordonnateur du projet de Maison de santé) ont réagi, l'un par une question en commission sociale de la Communauté de communes, l'autre par un courrier dont il m'a informé car nous avons travaillé à cet objectif pendant 10 ans. Il apparait clairement que le projet de la Maison de santé n'a pas été défendu auprès de M. Saurois. J'ai immédiatement écrit au maire de Sainte-Maure-de-Touraine pour lui demander de suspendre sa décision d'installation de ce praticien rue du Dr Patry afin d'étudier la faisabilité de son installation dans la Maison de santé. Comme je l'explique dans mon courrier une telle installation rue du Dr Patry serait pénalisante à la fois pour les contribuables de la commune (ces locaux vétustes n'ont aucun avenir en dehors d'une réhabilitation complète de l'ilot entièrement acquis par la commune, donc des travaux à perte) mais aussi pour le praticien en regard de locaux peu valorisants et d'une mauvaise image répandue par une installation insuffisamment réfléchie.

Le Pole Santé autour de l'hôpital Robert Guignard, auquel se rattache la Maison de santé, s'est construit aux prix d'efforts importants et d'un dialogue sincère et consensuel entre le Centre hospitalier, les praticiens, le Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé, la commune et la communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine. Cette construction collective contribue à inscrire ce territoire dans l'avenir ce qui oblige tous les élus au delà des positions partisans.

Je reste à la disposition de chacun pour plus de précisions si besoin. Je vous précise aussi que, compte tenu de l'importance de ce sujet, le groupe d'opposition "Sainte-Maure 2020" tient une information permanente à ce sujet sur son site Internet : <http://www.autrementpoursaintemaure2020.org>

Bien cordialement

Christian Barillet

Conseiller municipal, conseiller communautaire au nom du groupe « Sainte Maure 2020 »

PJ : mon courrier du 27 – 10 – 2016 à M. le Maire de Sainte Maure de Touraine